

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de Pont de Beauvoisin - Savoie

03062023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vingt-sept mars deux mille vingt-trois à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOLLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 21 mars 2023

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, M. Pascal LECOCQ et M. François MEDIMEGH

Absents excusés : M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, Mme Catherine FERRARI et M. Gérard GOZE

Pouvoirs : M. Olivier CASTELIN à Mme Myriam FERRARI, Mme Louisa BELAGGOUNE à M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Abdelkader DJELLAD à Mme Céline YACONO, Mme Catherine FERRARI à M. François MEDIMEGH et M. Gérard GOZE à M. Daniel LOMBARD

Quorum	10
Présents	14
Pouvoirs	5
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Mme Céline YACONO

**OBJET : RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES ET ACCES PMR - LOT N° 04
ISOLATION DOUBLAGE - AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 06012021 en date du 28 Juin 2021 approuvant le marché d'un montant de 7 304.00 € HT (8 764.80 € TTC) passé avec l'entreprise PPRI La Belmontoise de Cessieu (38110) pour les travaux de rénovation de la salle des mariages et accès PMR, lot n° 04 (Isolation, doublages).
- la délibération n° 01022022 en date du 31 janvier 2022 approuvant l'avenant n° 1 au marché de travaux d'un montant de 3 495.00 € HT (4 194.00 € TTC).
- La délibération n°03052022 en date du 07 mars 2022 approuvant l'avenant n° 2 au marché de travaux d'un montant de 646.80 € HT (776.16 € TTC).

Considérant que les travaux du poste 2/19 du DPGF « les baffes acoustiques murs » ne seront pas réalisées,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 3 pour une moins-value de **2 600.00 € HT (3 120.00 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **8 845.80 € HT (10 614.96 € TTC)**, soit une diminution de **29.39 %** du marché initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 3 au marché de travaux pour la rénovation de la salle des mariages et accès PMR (lot n° 04 – Isolation doublage) à conclure avec l'entreprise PPRI La Belmontoise de Cessieu (38110) pour un montant de - **2 600.00 € HT (- 3 120.00 € TTC)**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux passé avec l'entreprise PPRI La Belmontoise de Cessieu (38110) ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Christian BERTHOLLIER



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.